

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CD585

présenté par  
M. Pancher, M. Demilly et M. Favennec

-----

**ARTICLE 35 BIS**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Le conseil municipal associe les représentants de la profession agricole à la réalisation de cet inventaire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est préférable d'associer les professions agricoles à cet inventaire.